

5 JUIN 2025

AVEC LES ACTIF·VES LES RETRAITÉ·ES DES SERVICES PUBLICS VONT SE FAIRE ENTENDRE !

L'Union Fédérale des Retraité·es CGT des Services publics dénonce les attaques répétées du gouvernement, du patronat et du Président du conseil d'orientation des retraites envers les retraité·es, notamment la proposition de supprimer l'abattement fiscal de 10 % en vigueur depuis 1978.

Contrairement aux salarié·es actif·ves, cet abattement ne constitue pas une compensation pour les frais professionnels.

La suppression de cette mesure visant à compenser la perte de revenus à la retraite pourrait entraîner une **augmentation de la pression fiscale pour plus de 11 millions de retraité·es, rendre 500 000 d'entre eux·elles imposables, et affecter leur accès à certaines aides sociales.**

En fait, l'objectif du gouvernement est de réaliser 40 milliards d'économies dans le cadre du projet de loi de la Sécurité sociale 2026 (PLFSS). La suppression de l'abattement de 10 % rapporterait 4,5 milliards d'euros pris sur le dos des retraité·es. Il est présenté par le gouvernement comme « une contribution des retraité·es au financement des dépenses sociales liées au vieillissement de la population ». Rappelons que c'est au nom de ce même principe que les retraité·es sont assujetti·es à la contribution additionnelle de solidarité de l'autonomie (CASA) depuis 2013 ! Les retraité·es subissent une perte

de pouvoir d'achat manifeste, mais également un recul de l'accès aux soins, la hausse des prix de l'énergie, de l'explosion du prix des loyers, premier poste de dépense des retraité·es locataires de leur logement, de l'alimentation et des dépenses de santé... du fait de la faiblesse des pensions de retraite.

Dans la Fonction publique territoriale, la pension moyenne est de 1263 euros mensuels. 50 % des retraité·es sont en dessous de 1250 euros mensuels et 30 % sont au minimum garanti, dont beaucoup de femmes. Une fois de plus, les retraité·es sont montrés du doigt, accusés d'être responsables du déficit des comptes publics.

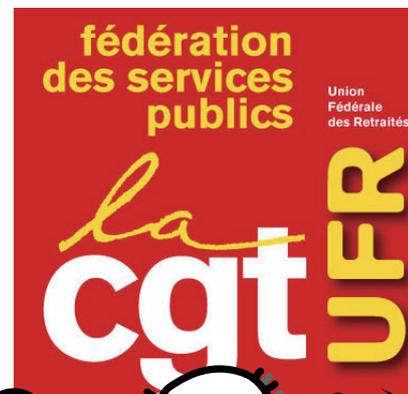
L'UFR CGT des Services publics dénonce cette stratégie qui divise les retraité·es et cherche à les opposer aux salarié·es actif·ves.

Elle invite les retraité·es à se mobiliser, aux côtés des actif·ves massivement le 5 juin 2025 pour gagner la satisfaction des revendications suivantes :

- Abrogation de la loi portant

contre-réforme des régimes de retraite et retour à la retraite à 60 ans.

- Revalorisation de toutes les pensions à hauteur de l'inflation 2024 ;
- Rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat avec en première mesure 10 % d'augmentation immédiatement ;
- Relèvement du MICO et du MIGA (petites pensions) de 300 euros par mois ;
- Instauration du 100 % Sécurité sociale par la reconquête de la Sécurité sociale créée il y a 80 ans, en 1945, et dont le financement est assis sur une part de notre salaire socialisé qui permet de garantir la solidarité « chacun cotise selon ses moyens et perçoit selon ses besoins » ;
- Accès aux services publics et exigence de leur financement ;
- Pérennisation de la CNRACL et du Fonds d'action sociale ;
- Abrogation des réformes des retraites pour un retour à la retraite à 60 ans.



Ensemble, actif·ves et retraité·es, mobilisons-nous le 5 juin.